

Association Française du Droit Maritime
Assemblée Générale du 16 février 2012
Intervention du nouveau Président

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier notre Président sortant pour ses mots très aimables à mon égard et pour le travail qui a été accompli sous sa présidence au cours de ces quatre dernières années.

Je voudrais également remercier les membres du Comité de direction qui m'ont poussé à présenter ma candidature et tous ceux qui ont manifesté leur confiance lors de cette élection.

Vous savez qu'*«il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va »*.

J'aimerais donc ce soir, en tant que nouveau Président de l'AFDM, vous dire quelques mots sur notre Association, sur son positionnement au sein de la communauté maritime, sur les objectifs qui pourraient être les nôtres au cours de ces quatre prochaines années et enfin sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser nos ambitions.

Le positionnement de l'Association tout d'abord.

Voilà plus de 30 ans que je suis membre de l'AFDM. Tous les présidents que j'ai servis en qualité de Secrétaire Général m'ont appris que notre association était une société savante et devait rester une société savante. Elle a vocation à réunir les spécialistes du droit des activités maritimes dans toutes ses composantes : droit public et droit privée, droit interne et droit international. Elle a le privilège de rassembler autour des professeurs de droit et des avocats spécialisés qui constituent la moitié de ses membres, les juristes de toutes les grandes familles maritimes : armateurs, assureurs, chargeurs, courtiers, sociétés de classification, mais aussi les membres de l'administration, les experts maritimes, les magistrats et les journalistes. Au total plus de 360 personnes concernées par la mer et les activités maritimes.

Si notre association peut, de par ses statuts, intervenir auprès des pouvoirs publics et des institutions ayant compétence en ce domaine, elle ne constitue pas pour autant un groupe de pression. Elle doit demeurer un lieu privilégié de débats, de discussions, peut-être d'influences, au sein duquel peuvent s'exprimer les diverses sensibilités juridiques du monde maritime, le creuset où peuvent émerger les idées nouvelles touchant l'évolution du droit,

En tant que Président, je voudrais donner à cette société savante quatre grandes orientations.

La première est d'asseoir l'autorité de l'AFDM dans le domaine du droit maritime en France et au niveau international.

Sur le plan national tout d'abord, notre mission est de suivre les grandes évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles du droit maritime, en particulier à l'heure actuelle avec la mise en place de la partie réglementaire du Code des Transports.

Pour ce faire, l'Association doit développer ses mécanismes de veille afin d'anticiper les grandes questions qui peuvent impacter nos activités.

D'une manière générale, nous devons porter notre attention sur les questions d'actualité et leur donner une place importante dans le choix des thèmes pour les prochaines séances ainsi que pour la Journée Ripert.

Au niveau international, notre priorité se tournera vers le CMI qui organise, en octobre prochain à Pékin, sa 40e conférence internationale. Deux sujets principaux y seront discutés : la reconnaissance des ventes judiciaires de navires par les tribunaux étrangers ainsi que l'assistance et les problèmes environnementaux. D'autres thèmes seront abordés : la réglementation des activités offshores, les règles de Rotterdam, les saisies, les questions d'insolvabilité et les faillites internationales, l'assurance maritime et les mauvais traitements infligés aux gens de mer.

Il est important pour notre association de participer **activement** à cette conférence et de faire entendre notre voix. Pour cela, il nous faudra préparer nos interventions en répondant avec rigueur et ponctualité aux questionnaires envoyés par le CMI et en participant aux réunions des groupes de travail internationaux mis en place.

Le CMI nous a adressé tout récemment des documents sur les questions de procédures relatives à la limitation de responsabilité qui appellent des commentaires de notre part pour le 10 mars prochain. Comme le délai semblait trop court pour demander à la Commission «Navire » de se réunir, j'ai pris la décision, vu l'urgence, de constituer le bureau en comité ad hoc, sous l'impulsion de Luc Grellet, pour examiner cette question.

Me Grellet qui suit depuis 2007 les travaux du groupe de travail du CMI en la matière a accepté de préparer la réponse de l'AFDM. Il pourra bien entendu consulter les membres de l'Association qui souhaiteraient participer à ces travaux, travaux qui seront, à l'avenir, traités par la commission compétente.

Dans d'autres organismes internationaux se dessine l'évolution du droit maritime. Je pense au Comité juridique de l'OMI dont la prochaine session en avril de cette année va traiter de la piraterie, du traitement équitable des gens de mer et des limites de responsabilité prévues dans le Protocole LLMC de 1996.

Il y a surtout l'Union Européenne dont les initiatives nous impactent beaucoup plus rapidement que celles de l'OMI. Le règlement communautaire de 2009 relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers doit entrer en application au 31 décembre 2012. Cet exemple montre comment l'Europe peut accélérer l'entrée en vigueur des instruments internationaux, en l'occurrence le Protocole à la convention d'Athènes de 2002.

Notre Association n'est malheureusement pas un organisme bénéficiant d'un statut consultatif auprès de ces institutions internationales. Elle ne peut donc participer directement à leurs travaux. Notre rôle ici sera plutôt de resserrer ou de tisser des liens avec les représentants de l'Etat français au sein de ces organisations, de manière à suivre avec pragmatisme et le plus en amont possible ce qui s'y passe.

Je suis pour ma part convaincu que la présence de M. Loïc Aballéa, nouvellement élu au sein du Comité de Direction, nous aidera à resserrer ces liens, à améliorer notre image et notre communication à l'égard de l'administration et en particulier du Ministère des Transports.

Notre second objectif sera de mobiliser toutes les énergies et toutes les compétences permettant d'enrichir la palette de connaissances de l'Association

Il conviendra en premier lieu d'ouvrir l'AFDM à certaines « familles » qui aujourd'hui ne sont pas ou peu représentées : les chargeurs qui n'ont aucun représentant professionnel au comité de direction, mais aussi les courtiers, les P&I clubs, les représentants de la Marine Nationale, des Affaires maritimes, des ports, les capitaines de navires et les pilotes.

Il serait souhaitable ensuite que notre Association s'ouvre plus largement vers l'extérieur en participant aux travaux d'autres organisations professionnelles, telles que les assureurs, les chargeurs ou les ports. L'idée est de créer des liens dans les différents secteurs d'activité et d'inciter leurs représentants à nous rejoindre.

Une attention toute particulière devra être accordée aux jeunes juristes de manière à les faire participer plus activement aux travaux de notre association, en particuliers à ceux entrepris dans les commissions permanentes et à ceux de la Journée Ripert.

Le troisième objectif visera à renforcer les solidarités avec les autres associations de droit maritime en privilégiant les relations avec les associations francophones.

Il s'agit bien sûr de prolonger l'action de mes prédécesseurs en favorisant des rencontres régulières avec l'Association Belge de Droit Maritime. L'année 2012 revêt de ce point de vue une importance toute particulière : d'abord pour préparer notre traditionnel colloque bisannuel franco-belge qui devrait se dérouler au Havre avant la fin de cette année ; ensuite pour travailler ensemble à la préparation de la prochaine conférence du CMI à Pékin.

Il conviendra aussi de tisser des liens plus étroits avec les autres associations francophones, en particulier avec les associations canadienne, marocaine, tunisienne, hellénique et suisse de droit maritime au sein desquelles nous comptons déjà de nombreux amis.

A cet égard, je suis très heureux qu'un des ardents défenseurs de la francophonie, en la personne de Patrice Rembauville-Nicolle, fasse son retour au sein du Comité.

Mais il faudra aussi se rapprocher d'autres associations qui ne parlent pas notre langue, mais avec lesquelles nous pouvons partager certains concepts de droit écrit. Je pense en particuliers aux associations italienne et espagnole avec lesquelles les contacts sont déjà très nombreux. En renforçant ces relations, nous chercherons à amplifier notre voix au sein du CMI, largement dominée aujourd'hui par les juristes anglo-saxons.

Le quatrième objectif sera de donner à notre Association une plus grande visibilité au sein du monde maritime.

Ceci passe en priorité par la modernisation de notre site internet, qui est la principale vitrine de l'Association. Il faudra rendre ce site plus attractif sur le plan de la forme comme sur celui du fond et accorder une grande importance à la mise à jour régulière des informations qu'il contient.

Il me semble aussi opportun de donner une plus large publicité aux travaux de l'Association en diffusant, non seulement auprès de la presse spécialisés mais aussi d'autres médias plus généraux, le compte rendu de nos manifestations ainsi que des informations juridiques utiles à ceux qui s'intéressent à l'actualité maritime. A ce titre, il m'est agréable de constater que Stéphane Miribel, Rédacteur en chef du Droit Maritime Français, entre dans notre équipe de direction. Stéphane pourra certainement apporter son savoir-faire en matière de faire savoir.

Un mot pour terminer sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ce programme ambitieux.

Je voudrais ici souligner, de manière solennelle, l'engagement d'inscrire notre action dans le respect de l'esprit de l'Association et de ses statuts, afin d'assurer un fonctionnement collégial et transparent.

Pour mener à bien ses diverses tâches, le Président n'est pas seul.

Il est entouré d'un **Bureau Exécutif** qui va être appelé à jouer à nouveau, comme c'était le cas dans le passé, un rôle important dans la réalisation des objectifs pour les années à venir et des responsabilités étendues dans la préparation des actions à entreprendre.

Le Président pourra aussi compter sur un **Comité de Direction** de 24 membres où les grands équilibres entre Paris et la Province, ainsi qu'entre les diverses professions sont globalement maintenus.

Je compte enfin réhabiliter **le rôle essentiel des commissions** auxquelles les membres de notre association, en particulier les jeunes, sont invités à participer, car c'est là que devrait se faire l'essentiel du travail.

Mesdames. Messieurs, j'ai la ferme conviction qu'en pratiquant cette gouvernance collégiale ainsi qu'une large concertation avec l'ensemble des grandes familles qui composent notre association, nous pourrons réaliser nos ambition et faire de l'Association Française du Droit maritime le creuset d'idées dans lequel elle a toujours trouvé le plus grand ressort de sa créativité.